

La population des minorités visibles continue d'augmenter

Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, on entend par **minorités visibles** les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.

- La population des minorités visibles n'a cessé de croître dans la province. Selon le Recensement de 1996, un peu moins de 8 000 personnes étaient membres de la population des minorités visibles, soit 1,1 % de la population totale. Selon l'Enquête nationale sur les ménages de 2011, environ 17 130 personnes ou 2,3 % de la population totale appartenaient à des groupes de minorités visibles.
- À titre de comparaison, en 1996 les minorités visibles représentaient 11,2 % de la population totale du Canada et en 2011, 19,1 %.
- Les minorités visibles constituent une part plus importante des immigrants récents dans la province (ceux qui sont arrivés entre 2006 et 2011) que les immigrants plus âgés. Ceci est principalement dû au nombre d'immigrants provenant de pays non européens. En 2011, les minorités visibles représentaient 65,8 % des immigrants récents, alors qu'elles représentaient 7,7 % des immigrants qui sont arrivés avant 1981.
- Ensemble, les quatre plus grands groupes de minorités visibles au Nouveau-Brunswick, soit les Noirs, les Chinois, les Sud-Asiatiques et les Coréens, représentaient 68,3 % de la population des minorités visibles en 2011. Les Noirs constituaient le plus grand groupe avec 4 875 membres et représentaient plus du quart (28,5 %) des minorités visibles de la province.
- Les personnes appartenant à des minorités visibles au Nouveau-Brunswick étaient plus jeunes que la population totale, l'âge médian étant de 27,6 ans en 2011 contre 43,7 ans pour l'ensemble de la population.
- La très grande majorité de la population des minorités visibles (79,9 %) vivait dans les centres urbains de Moncton, Saint John et Fredericton.

